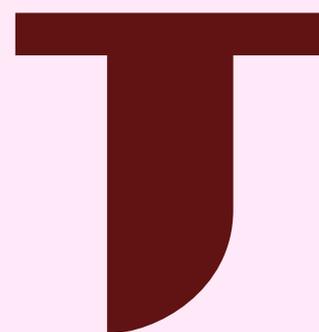


Bourses France Excellence Eiffel Appel à candidatures 2026

Livret d'information à destination des
candidats

03/10/2025



**Université
de Toulouse**



Sommaire

Les bourses France Excellence Eiffel	3
01. Comment candidater ?	4
02. Volet Master	5
02.1 Conditions d'éligibilité	5
02.1.1 Âge	5
02.1.2 Nationalité	5
02.1.3 Situation géographique	5
02.1.4 Historique de candidature	5
02.2 Règlement du programme	5
02.2.1 Durée de la bourse	5
02.2.2 Formations éligibles	6
02.2.3 Prestations prévues	6
02.3 Dossier de candidature	6
03. Volet Doctorat	7
03.1 Conditions d'éligibilité	7
03.1.1 Âge	7
03.1.2 Nationalité	7
03.1.3 Situation géographique	7
03.1.4 Historique de candidature	7
03.2 Règlement du programme	7
03.2.1 Durée de la bourse	7
03.2.2 Formations éligibles	8
03.2.3 Prestations prévues	8
03.3 Dossier de candidature	8
04. Foire aux questions (FAQ)	9
05. Contact et ressources	9

Les bourses France Excellence Eiffel

Le programme de bourses France Excellence Eiffel est un outil développé par le Ministère en charge des Affaires étrangères et géré par Campus France.

Ce programme est destiné à soutenir les mobilités entrantes pour des étudiants internationaux qui sont **excellents** dans leur parcours universitaire et permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans des domaines d'études prioritaires.

Il comporte deux volets : un niveau master et un niveau doctorat.

Au sein de l'Université de Toulouse, les candidatures sont déposées auprès de Campus France par la Direction Mobilités et Formations Internationales (DMFI).



Chaque année, l'Université de Toulouse (anciennement Université Toulouse III – Paul Sabatier) dépose des candidatures au programme France Excellence Eiffel pour ses formations de master et de doctorat.

Entre 2022 et 2025, l'UT a déposé entre 18 et 39 candidatures par an, avec 4 à 6 lauréats retenus par Campus France.

Calendrier 2026 – Université de Toulouse

L'appel à candidatures pour l'année universitaire 2026-2027 est ouvert !

- **Phase de candidature** : du lundi 6 octobre 2025 au dimanche 30 novembre 2025
- **Phase de sélection interne** : du lundi 1^{er} décembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025
- **Dépôt des dossiers auprès de Campus France** : le jeudi 8 janvier 2026 au plus tard

À noter : les candidatures pour le volet Doctorat ne sont pas soumises au calendrier ci-dessus. Les directeurs de thèse peuvent dès à présent contacter la DMFI pour demander l'ouverture d'un dossier de candidature en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France.

01. Comment candidater ?

1. Vérifier son éligibilité

2. Prendre connaissance du règlement officiel de Campus France

3. Lire attentivement la procédure de candidature disponible sur la page dédiée aux Bourses Eiffel du site web de l'Université de Toulouse (UT) et consulter la liste des pièces à fournir dans le dossier de candidature (voir ci-dessous)

4. Suivre scrupuleusement la procédure de candidature en contactant l'enseignant-chercheur responsable de la formation désirée (pour le volet Master) ou du directeur de thèse (pour le volet Doctorat) afin d'obtenir son soutien

→ Du 6 octobre 2025 au 30 novembre 2025



- Si l'enseignant-chercheur refuse de soutenir votre candidature : vous ne pouvez pas déposer de dossier.
- Si l'enseignant-chercheur accepte, ce dernier prend contact avec le service des relations internationales de l'UT afin de l'informer de son soutien.

5. Ouverture d'un dossier de candidature en ligne, par les relations internationales, sur le site dédié de Campus France (SMAApply)

→ Du 1^{er} décembre 2025 au 19 décembre 2025

6. Compléter le dossier de candidature en ligne et télécharger les documents complémentaires demandés

7. Dépôt en ligne du dossier auprès de Campus France par le service des relations internationales

→ Le jeudi 8 janvier 2026 au plus tard

8. Sélection des dossiers lauréats par le jury d'experts Campus France

9. Annonce des résultats

→ Semaine du 30 mars 2026



02. Volet Master

02.1 Conditions d'éligibilité

02.1.1 Âge

Le candidat doit être âgé de **29 ans au plus** au moment de la sélection ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1996.

02.1.2 Nationalité

Le candidat doit être de nationalité étrangère.

Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

02.1.3 Situation géographique

Les candidats en cours d'études en France sont inéligibles.

02.1.4 Historique de candidature

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.

02.2 Règlement du programme

02.2.1 Durée de la bourse

La bourse est attribuée pour une durée de 12, 24 ou 36 mois :

- 12 mois maximum lors d'une inscription en 2ème année de master (M2)
- 24 mois maximum lors d'une inscription en 1ère année de master (M1)
- 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur

Le début du séjour doit se faire en France obligatoirement et entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année d'attribution de la bourse.

Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en France, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges (consulter la réglementation de la bourse Eiffel¹).

La durée totale de la formation que l'étudiant aura à suivre (y compris les stages obligatoires) doit être clairement indiquée dans le dossier de candidature.

¹ Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

02.2.2 Formations éligibles

Les domaines d'études éligibles à la bourse Eiffel sont les suivants :

- Sciences et techniques :
 - Biologie et santé
 - Transition écologique
 - Mathématiques et numérique
 - Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales :
 - Droit et Science politique
 - Economie Gestion

Seules les formations accréditées par l'Etat français, sanctionnées par un diplôme conférant le niveau de grade de master, y compris en école d'ingénieurs, sont admises.

Les formations françaises délocalisées à l'étranger et les formations à distance ne sont pas éligibles, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

S'agissant des Master of Science seuls les Msc labellisés par la conférence des grandes écoles (CGE) sont éligibles. Pour les MSc co-accrédités, seul l'établissement labellisé par la CGE devra déposer la candidature en son nom.

02.2.3 Prestations prévues

Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 1 200 €, à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations :

- Frais de voyage aller et retour définitif
- Assurance complémentaire santé (mutuelle)

Pour plus d'informations, consultez la réglementation officielle.²

02.3 Dossier de candidature

Les dossiers de candidature complets seront à déposer en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France. L'ensemble des informations demandées dans le dossier en ligne sont reprises dans le formulaire de candidature téléchargeable [sur la page dédiée aux bourses Eiffel](#).

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- **Photocopie de la pièce d'identité** : contenant nom, prénom, date de naissance
- **Curriculum Vitae du candidat** : rédigé en français ou en anglais, sur deux pages maximum précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant
- **Diplômes et classement** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat**
- **Certificat ou diplôme de langue** (le cas échéant)
- **Relevés de note** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger
- **Projet professionnel du candidat** : rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement*

² Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

03. Volet Doctorat

03.1 Conditions d'éligibilité

03.1.1 Âge

Le candidat doit être âgé de **35 ans au plus** au moment de la sélection ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1990.

03.1.2 Nationalité

Le candidat doit être de **nationalité étrangère**.

Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

03.1.3 Situation géographique

Les candidats en cours d'études en France sont éligibles mais les étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident déjà en France.

03.1.4 Historique de candidature

Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel dans le cadre de son doctorat n'est pas éligible une nouvelle fois à une bourse Eiffel.

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

Un candidat ayant en revanche déjà bénéficié d'une bourse Eiffel au niveau master (excepté pour les bourses de 36 mois) peut candidater.

De plus, les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme que le programme Eiffel, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que la couverture sociale.

03.2 Règlement du programme

03.2.1 Durée de la bourse

La bourse est attribuée pour une durée de 12, 18 ou 36 mois :

- 36 mois : durée conditionnée à une inscription en 1^{ère} année de thèse pour des étudiants primo-arrivants uniquement. Ne peut donner lieu à la signature d'une cotutelle. La codirection n'est pas obligatoire.
- 12 ou 18 mois : pour tous les candidats et notamment ceux déjà en cours de thèse ou en France ou à l'international, en codirection ou en cotutelle :
 - 12 mois maximum pour une inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année de doctorat
 - 18 mois maximum pour une inscription en 1^{ère} ou 2^{ème} année de doctorat

Le séjour de bourse de 12 ou 18 mois peuvent être scindé en plusieurs périodes. Toutefois, le séjour financé par la bourse ne peut être inférieur à 6 mois et ne peut excéder une période de 3 ans.

Exemple : pour une bourse de 18 mois, il peut être possible de scinder la bourse en 3 séjours de 6 mois ; pour une bourse de 12 mois, il peut être possible de scinder la bourse en 2 séjours de 6 mois.

Chaque séjour, en France, ne peut être d'une durée inférieure à 6 mois. En tout état de cause, la bourse ne pourra s'étendre au-delà de 3 ans, périodes hors de France comprises.

La bourse Eiffel est attribuée à compter du 1er septembre de l'année d'attribution de la bourse. Aucun report de la bourse n'est possible.

03.2.2 Formations éligibles

Les domaines d'études éligibles à la bourse Eiffel sont les suivants :

- Sciences et techniques :
 - Biologie et santé
 - Transition écologique
 - Mathématiques et numérique
 - Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales :
 - Droit et Science politique
 - Economie Gestion

03.2.3 Prestations prévues

Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 2 100 €, à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations :

- Frais de voyage aller
- Frais de voyage retour définitif
- Assurance complémentaire santé (mutuelle)

Pour plus d'informations, consultez la réglementation officielle³.

03.3 Dossier de candidature

Les dossiers de candidature complets seront à déposer en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France. L'ensemble des informations demandées dans le dossier en ligne sont reprises dans le formulaire de candidature téléchargeable [sur la page dédiée aux bourses Eiffel](#).

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- **Photocopie de la pièce d'identité** : contenant nom, prénom, date de naissance
- **Curriculum Vitae du candidat** : rédigé en français ou en anglais, sur deux pages maximum précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant
- **Diplômes et classement** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat**
- **Certificat ou diplôme de langue** (le cas échéant)
- **Relevés de note** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger

³ Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

- **Projet professionnel du candidat** : rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise ou de responsable de formation*
- **Une présentation du projet de thèse** : rédigé en français ou en anglais (5 pages maximum). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche – le caractère novateur, l'impact et les bénéfices du projet
- **Un avis d'expert argumenté sur la qualité scientifique du sujet de thèse** :
 - L'expert doit être obligatoirement un professeur des universités, un directeur de recherche ou un enseignant et/ou chercheur détenteur d'une habilitation à diriger des recherches ou équivalent, en respectant les règles de déontologie.
 - L'expert doit obligatoirement être extérieur à l'établissement qui dépose la candidature.
 - L'expert doit obligatoirement être de la même section CNU ou du domaine de recherche proposé dans le projet de thèse.
 - L'expert ne doit pas avoir effectué des travaux ou publications communes avec le directeur de thèse pressentie

Par le biais de ce document, il s'agit de fournir aux experts du jury Eiffel des éléments sur le projet réaliste et réalisable de la thèse et de représenter l'apport scientifique dans lequel la thèse s'inscrit.

- **Le CV de l'expert qui a rédigé l'avis sur la qualité scientifique du sujet de thèse (CV synthétique 2 pages max, au-delà, le document ne sera pas pris en compte).**
- **Le plan de financement global** de la thèse
- **La convention de co-tutelle ou l'attestation de co-direction signée par les parties françaises et étrangères** incluant le calendrier de l'alternance des séjours en cas de fractionnement, pour les durées de bourse de 12 et 18 mois.

04. Foire aux questions (FAQ)

[Consultez la FAQ dédiée aux bourses France Excellence Eiffel sur le site web de l'Université de Toulouse.](#)

05. Contact et ressources

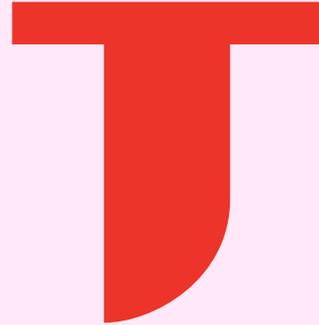
- **Gestion des bourses France Excellence Eiffel**
Direction Mobilités Formations Internationales (DMFI)
eiffel-candidature.contact@utoulouse.fr
- **Page dédiée aux bourses Eiffel sur le site web de l'Université de Toulouse** :
<https://www.univ-tlse3.fr/venir-a-l-universite/bourse-eiffel>
- **Page dédiée aux bourses Eiffel sur le site web de Campus France** :
<https://www.campusfrance.org/fr/la-bourse-france-excellence-eiffel>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U Université
de Toulouse



Université
de Toulouse

Université de Toulouse
Direction Mobilités Formations Internationales (DMFI)
Forum Louis Lareng
118 Route de Narbonne
31062 TOULOUSE - CEDEX 9

Contactez-nous
Mail : international.contact@utoulouse.fr